

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

Relative à la mise en place du droit d'accueil dans les écoles par les collectivités locales en application de l'article 5 de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008

Je, soussigné(e),

Nom, prénom : _____

Affectation principale (type & nom d'école) : _____

Commune : _____ Circonscription : _____

Fonctions : *

Directeur(trice) Adjoint(e) Remplaçant(e) Autres : _____

Ecole (type & nom) et commune d'exercice le jour de la grève (si différente de l'affectation principale) :

Fonctions assurées dans l'école le jour de la grève : *

titulaire de la classe / directeur(trice) non déchargé(e)

remplaçant(e) _____ (indiquer le nom de l'enseignant(e) remplacé(e))

assurant une décharge ou un complément de service _____ (indiquer le nom de l'enseignant(e) remplacé(e))

autres (à préciser) _____

Professeur(e) des écoles, instituteur(trice) informe Monsieur le DASEN, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Charente, de mon intention de participer au mouvement de grève prévu **pour la journée du** : ____/____/20____ à partir de ____ heures, qui ne présage pas de ma participation effective à celui-ci.

Fait à _____ le ____/____/20____

Signature de l'enseignant(e)

Déclaration à renvoyer à la DSDEN de la Charente :

1- par dépôt direct à la DSDEN de la Charente/DIPER

2- par courrier à : DSDEN de la Charente
 DIPER
 Cité administrative – Bât B
 Rue Raymond Poincaré
 16023 Angoulême cedex

3- par courrier électronique à personnels16@ac-poitiers.fr

ⓘ La réception de la déclaration individuelle d'intention de grève doit impérativement être effectuée dans nos services 48 heures dont 1 jour ouvré avant la date prévue du mouvement de grève, conformément à l'article L. 133-4 du code de l'éducation.

* cocher la case correspondante